

AXELLE LEMAIRE

SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU NUMERIQUE, AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMERIQUE

Discours

Paris, le 13 05 2014

Intervention d'Axelle LEMAIRE Secrétaire d'Etat chargée du Numérique, Lors du Colloque de l'AVICCA

- Mardi 13 mai 2014 -

Mesdames et messieurs les parlementaires, Mesdames et messieurs les élus, Mesdames et messieurs,

Je suis ravie de venir aujourd'hui ouvrir le Colloque de l'AVICCA à l'invitation du Président Yves ROME.

Aujourd'hui, je sais que le sujet qui vous intéresse c'est avant tout celui du déploiement des réseaux à très haut débit. Mais je sais aussi que la plupart d'entre vous ont désormais les yeux tournés vers l'étape d'après, celle qui donnera à un sens aux tuyaux que nous déployons, c'est celle du développement des usages.

Et je tiens à saluer le fait que cet après-midi, la deuxième table ronde soit consacrée à ce sujet, et à un sujet de transformation d'une politique publique, celui de la e-santé.

Il faut être clair : aujourd'hui le développement des réseaux et celui des usages, c'est un seul et même chantier. Celui de la transformation numérique de nos territoires, de notre économie et de notre société. Ce chantier de la transformation numérique c'est mon projet politique. Je dis bien « politique », car derrière la technologie il y a des choix et il y a le progrès pour nos concitoyens.

C'est tout le sens de mon action : ne pas subir le numérique mais lui donner une direction, une ambition au service de notre projet de société, de tous nos concitoyens.

En faire un outil d'inclusion et non de fracture technique, territoriale et générationnelle.





Les collectivités territoriales au cœur des politiques numériques

Les collectivités territoriales l'ont compris depuis longtemps, et nous fêtons cette année le 10ème anniversaire de l'adoption de l'article L. 1425–1 du Code général des collectivités territoriales qui a doté les collectivités de la compétence d'implantation et d'exploitation des réseaux de communications électroniques.

Leur implication continue a été un élément essentiel du développement du numérique dans les territoires, mais leur action n'avais pas pu jusqu'à présent s'appuyer sur une véritable politique nationale en matière de numérique.

La désertion de l'Etat est désormais derrière nous et nous sommes là ! Pas pour imposer ni pour entraver, mais pour guider, accompagner.

Il n'y a pas si longtemps, l'aménagement numérique du territoire se résumait à une opposition entre les collectivités et les opérateurs privés. Cette période est révolue : partout, dans chaque territoire, le dialogue a été renoué et une dynamique s'est mise en place et rassemble l'ensemble des acteurs du chantier : les opérateurs, les élus et représentants de collectivités, les équipementiers, les financeurs et l'ARCEP.

Il y a un peu plus d'un an, fin février 2013, le Président de la République a fixé le cap : couvrir l'ensemble du territoire en Très Haut Débit d'ici 2022 et permettre à la France de disposer des infrastructures essentielles pour aborder la transformation numérique de l'ensemble de notre société et de notre économie.

Aujourd'hui, le constat est sans appel, les collectivités ont répondu présentes. Nous avons su créer un partenariat entre l'État et les collectivités au service de nos concitoyens grâce à l'implication de la Mission Très Haut Débit., dont je salue le travail, sous la houlette de son directeur, Antoine Darodes, en collaboration avec le préfet Mirabeau.

Cette équipe est rapidement devenue l'interlocuteur de référence de l'ensemble des opérateurs, des collectivités et des élus en ce qui concerne la mise en œuvre du plan France Très Haut Débit, que ce soit sur les aspects techniques ou financiers.

Pour les déploiements du très haut débit, pour permettre d'apporter des services rapidement à nos concitoyens, il faut unir toutes les forces en présence et en finir avec l'opposition artificielle entre collectivités et opérateurs. Depuis des années, les collectivités territoriales se sentaient désarmées face à des opérateurs qui ne semblaient obéir qu'à la seule loi de la rentabilité.





Le Gouvernement agit pour permettre d'accélérer le déploiement des collectivités

La définition d'une articulation public/privé équilibrée est désormais partagée par l'ensemble des acteurs. Elle permet à chacun d'assumer son rôle et d'avancer dans le bon sens :

- Les opérateurs portent les projets industriels, qu'ils soient privés lorsque les conditions de rentabilité sont suffisantes ou publics lorsque ce n'est pas le cas.
- Les collectivités apportent la garantie d'une véritable politique d'aménagement de leur territoire.

Cette articulation ne peut être bénéfique que si chacun joue et assume pleinement son rôle.

Tout d'abord, les opérateurs doivent assurer les engagements qu'ils ont pris devant les élus pour la couverture des zones privées.

Partout sur le territoire, je vous invite, mesdames et messieurs les élus, rapidement signer les conventions prévues entre l'État, les collectivités et les opérateurs.

C'est un formidable outil pour formaliser précisément les engagements de ces derniers et garantir une transparence tant sur la programmation que sur le rythme et le suivi des déploiements.

Arnaud MONTEBOURG aura l'occasion de s'exprimer plus longuement cet après-midi sur ce volet des déploiements privés, mais le Gouvernement sera particulièrement attentif à ce que les mouvements stratégiques dans le secteur soient bénéfiques pour l'investissement dans le très haut débit en France et permettent d'apporter plus vite de nouveaux services à nos concitoyens.

Les outils dont disposent les collectivités doivent être adaptés afin d'apporter de nouveaux services rapidement à nos concitoyens.

Le plan France Très Haut Débit s'appuie sur toutes les technologies qui permettront d'apporter rapidement plus de débit à nos concitoyens : la fibre optique, notre ambition industrielle, notre priorité technologique, mais aussi la montée en débit sur réseau cuivre et réseau câblé, sans oublier la 4G et le satellite.

Cette mixité technologique, c'est celle qui permet de répondre concrètement aux attentes de nos concitoyens dans les territoires.

Il y a bien sûr les opérateurs mobiles qui ont lancé des expérimentations dans plusieurs territoires pour tester l'appétence des consommateurs et la faisabilité d'apporter du très haut débit fixe par le mobile et dont il faudra tirer très rapidement les conséquences ;





Il y a par ailleurs, la disponibilité des solutions de montée en débit. J'entends les collectivités qui souhaitent ne pas partir immédiatement sur l'ensemble de leur territoire dans le déploiement de la fibre optique. Parce que c'est compliqué, parce que c'est cher, parce que c'est long et qu'il y a des attentes qui se manifestent dès aujourd'hui et qui sont insupportables. Et il y a des territoires où des solutions de montée en débit permettraient d'apporter de vraies solutions rapidement, mais pour des raisons techniques ou réglementaires, ce n'est pas possible. J'ai demandé à Orange de lever très rapidement ces contraintes.

Cette mixité technologique, c'est celle qui permet d'agir pour l'inclusion numérique de manière efficace et rapide, et c'est ce que nous démontrons aujourd'hui avec le projet « Écoles à très haut débit » qui permettra d'équiper à la demande des conseils généraux plus de 7000 écoles d'ici la rentrée 2014.

Plus globalement, je souhaite dire aux opérateurs qu'il n'est pas entendable de se réfugier derrière des barrières techniques ou réglementaires artificielles pour limiter le développement des RIP. La seule voie acceptable c'est le dialogue. Car les élus sont capables d'entendre vos préoccupations.

Le Gouvernement va apporter un cadre modernisé pour l'action des collectivités dans les réseaux de communications électroniques.

Nous vivons aujourd'hui une période dans laquelle l'État doit apporter un certain nombre de réponses afin de consolider la dynamique engagée en matière de très haut débit. Tout d'abord parce que le secteur est soumis à des évolutions importantes. Mais également, parce que le paysage budgétaire et politique interroge les élus qui portent ces projets.

Dans ce contexte, il est important que nous apportions un certain nombre d'outils complémentaires au service de l'aménagement numérique du territoire.

Le premier, c'est la souplesse d'organisation en matière de gouvernance pour les projets de collectivités territoriales.

La volonté reste la même : il est important que les collectivités soient toutes unies autour de ces projets numériques : région, départements, intercommunalités et communes. Mais nous ne devons pas perdre de vue qu'il y a une attente dans les territoires et que nos concitoyens ne disposent pas tous des outils numériques leur permettant de participer à la vie de notre société.

C'est pourquoi il est important que les projets continuent d'avancer, qu'ils soient départementaux, bi départementaux comme en Drôme Ardèche ou régionaux.





Et au travers du projet de loi sur l'organisation de la République nous soumettrons au Parlement la possibilité d'organiser des délégations de compétence entre les différents niveaux afin d'adapter l'envergure des projets au fur et à mesure pour avoir des plaques les larges possibles. Le second concerne les modalités d'interventions financières.

Dans cette période où les ressources sont rares, il est important que l'ensemble des leviers financiers soient mobilisés autour de ce grand chantier d'infrastructures.

L'État est présent en apportant la moitié du besoin de subventionnement des projets. Cette enveloppe de 3,3 Mds €, qui provient des fonds résiduels du Programme des investissements d'avenir et des redevances payées par les opérateurs pour la bande 1800MHz ouverte à la 4G, sera sanctuarisée. La Caisse des dépôts et consignations continuera par ailleurs à apporter son soutien au travers des prêts sur fonds d'épargne.

Je serai particulièrement vigilante à ce que l'Europe contribue également à ce chantier. C'est déjà le cas avec la Banque Européenne d'Investissement qui accompagne systématiquement la Caisse des dépôts dans les prêts et double les enveloppes attribuées.

Maintenant ce doit être également le cas pour la Commission européenne qui a fait du développement des infrastructures numériques une priorité dans son Agenda numérique. Très concrètement, je souhaite qu'enfin la Commission et le Commissaire Hahn s'engage sur l'éligibilité des fonds FEDER pour le développement des infrastructures numériques. C'est aujourd'hui une enveloppe potentielle de 600M€ sur les 10 années à venir. Cela représente 20% de la contribution des collectivités locales et c'est pour moi une de mes premières priorités.

Enfin, le projet de loi d'organisation de la République proposera également que les collectivités puissent participer financièrement au déploiement du très haut débit avec des modalités adaptées à un grand chantier d'infrastructures, en rendant éligible le déploiement du très haut débit à une intervention au travers de fonds de concours.

Enfin, pour conclure, je souhaite rappeler que le numérique, c'est un chantier consensuel, un des seuls peut-être. Je sais que les projets que vous portez, mesdames et messieurs les élus, sont tous adoptés à l'unanimité. Et vous avez toutes votre légitimé pour être des acteurs de proximité de la transformation de notre économie et de notre société. Le numérique à l'école, le numérique dans le domaine de la santé, le numérique dans les services publiques de proximité. Qui mieux que les collectivités peut porter ces chantiers de la vie quotidienne de nos concitoyens ?

Ce chantier du numérique, il doit impliquer le privé, les collectivités et l'État. C'est ce projet qui est porté dans l'Agence du numérique, qui sera dans quelques semaines le bras armé de ces politiques numériques aux côtés des collectivités.





C'est un outil pensé pour la co-construction des projets publics numériques, comme le fait la Mission très haut débit aujourd'hui sur les infrastructures et qui doit être étendu aux usages et aux écosystèmes numériques. Cette Agence, je souhaite qu'elle soit également une instance de réflexion et d'orientation sur les grandes politiques publiques numériques et associe l'ensemble des parties prenantes.

Car c'est ma vision du numérique, un outil au service de la croissance, mais surtout de l'inclusion et de la solidarité entre les citoyens et les territoires.

Je vous remercie.

